



Collectif AMAP Béarn



Mesures exceptionnelles : Règles de déroulement des livraisons AMAP à respecter strictement

26 mars 2020 - Message de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques :

Voici la position de la préfecture quant à la distribution des colis par les AMAP œuvrant sur le département.

La poursuite des activités des AMAP est autorisée sous conditions ci après énoncées.

Pour répondre aux demandes sur la tenue des distributions par les AMAP (nécessité alimentaire pour laquelle les déplacements dérogatoires sont autorisés) et afin de coller au mieux aux directives gouvernementales, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques demande aux maires de veiller avec la collaboration de l'AMAP :

-) que les déplacements des clients s'effectuent avec attestation individuelle sur l'honneur à présenter aux forces de contrôle si nécessaire
-) que la plage horaire de distribution des commandes soit établie* en fonction du nombre d'adhérents , et si possible en fixant un ordre de RDV pour chaque adhérent afin de limiter au mieux l'afflux de personnes au même moment.
-) que chaque consommateur vienne seul et non en famille pour prendre possession de sa commande
-) que les gestes barrières soient respectés (distanciation, pas d'embrassade ni serrage de main, lavage mains, ...)

Seule la récupération des colis pré-préparés est autorisée.

Il s'agit d'une activité s'assimilant davantage à un "DRIVE" qu'à un marché- ou devant se limiter à cela.

17 mars 2020 - Document réalisé pour le réseau AMAP Béarn

à partir du travail mis à disposition par l'AMAP d'Artigueloutan par le CIVAM Béarn

à adapter par chaque AMAP en fonction de son lieu de distribution.

Restrictions de présence

Les personnes fragiles, devant rester à leur domicile, les produits seront récupérés par l'entourage ou des membres de l'AMAP (à contacter en cas de besoin) et déposer devant leurs portes.

Règles d'hygiène

- Lavez vous les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant de venir à l'AMAP et sur place (apporter votre nécessaire et/ou utiliser les produits mis à disposition).

- Pas de main serrée, ni d'embrassade.

- Respect d'une distance d'un mètre entre chacun de nous, producteurs et amapiens.

- Ne pas venir avec des enfants (possibles porteurs sains).

Organisation de la livraison

Respecter les consignes mises en place par chaque AMAP en fonction de sa configuration.

Pour limiter le nombre de personnes à la livraison : s'organiser pour récupérer les produits de plusieurs adhérents et leur déposer devant leurs portes.

- Nettoyage des mains. Amapiens et producteurs.

- Attente en extérieur. Limitation de l'accès en intérieur. Écart d'un mètre entre chacun.

- Marche en avant : élargement, stands producteurs espacés. Respect des étapes. Patience et compréhension.

- Produits remis par le producteur (gants neufs ou lavés) sur la table de son stand et récupérés par l'amapien pour remise direct dans son panier. PAS D'ECHANGE DE MAIN EN MAIN. PAS DE MAIN DANS LES BACS STOCKANT LES PRODUITS hormis celles (les mains) du producteur.

- Mises à disposition de contenants ouverts (cageot, cagette, panier, ...) pour la constitution de votre paniers de légumes préparés par les amapiens responsables de la livraison du jour.

Retour chez soi

- Nettoyage des mains au retour chez soi.

- Changer les contenants, jeter les emballages et nettoyer tout ce qui peut l'être.

- Nettoyage des mains après manipulation et rangements de tous les produits chez soi, après lavage et nettoyage lorsqu'ils s'y prêtent.